

REMERCIEMENTS.

Akron, Ohio, 15 nov. — Mme Vitaline Fink, épouse de feu Charles J. Fink, domiciliée au n° 372 Avenue Rhodes, Akron, Ohio, m'a demandé de vous écrire pour elle.

Elle désire exprimer ses remerciements aux officiers et membres de l'Union St-Joseph du Canada, pour la promptitude avec laquelle ils ont payé l'argent qui lui était dû en vertu de la police naguère déténuée par son mari.

Elle a reçu votre chèque, pour le plein montant de l'assurance, le 13 courant, et je vous inclus le reçu officiel signé par elle.

Mme Valéda Chambers, 442 rue Bell, Akron, Ohio, fille de M. Fink, aussi une des bénéficiaires, selon les conditions du contrat avec votre société, a reçu son chèque pour le montant qui lui était dû. Veuillez trouver sous pli le reçu officiel qu'elle a signé. Cette dernière désire aussi vous remercier pour lui avoir envoyé l'argent si tôt après la mort de son père, et elle apprécie grandement la sagesse dont son père a fait preuve en devenant membre de votre société durant sa vie, et en faisant, par là-même, des économies pour sa famille dans le cas où la mort surviendrait.

Mme Fink et Mme Chambers, de plus, me prient de vous dire que les bénéficiaires hebdomadaires qu'elles ont reçus leur ont été d'un grand secours durant la longue période où M. Fink a été totalement incapable de travailler.

Personnellement, à titre d'ami de la famille, je désire ajouter que l'argent que vous leur avez payé à la mort, ainsi que les bénéfices en maladie que vous leur avez envoyés à différentes époques, leur ont été d'une grande assistance. Les officiers et membres de cette société doivent se trouver bien dédommagés pour le bien qu'ils ont fait à cette famille, non seulement par la sympathie témoignée, mais par le secours financier en temps de besoin et de détresse.

Sincèrement à vous,
DAVID H. MORGAN,
A.M., M.D.

Victoriaville, 18 nov. — Je vous offre mes plus sincères remerciements pour les bénéfices en maladie que vous m'avez envoyés et je vous prie d'insérer cette marque de reconnaissance dans le "Prévoyant".

JOSEPH ARGUIN.

La Baie du Febvre, 8 nov. — J'accuse réception de votre chèque au montant de cent piastres pour bénéfices de décès d'épouse. Recevez mes plus sincères remerciements pour la promptitude apportée à faire ce paiement.

EDMOND BOISVERT.

Ottawa, 14 nov. — Je vous offre mes plus sincères remerciements pour la somme de \$431 que j'ai reçue pour le décès de mon frère, et je vous prie d'insérer cette marque de reconnaissance dans le "Prévoyant".

ELZÉAR FARREAU.

Picardie, 21 nov. — Je m'empresse de remercier l'Union St-Joseph du Canada pour la promptitude avec laquelle elle m'a fait parvenir mes bénéfices en maladie, au montant de \$57.11, par l'entremise de notre dévoué percepteur, M. Orphila Lalonde. Je vous prie de publier ma reconnaissance dans le "Prévoyant", afin d'encourager le public à appartenir à cette noble société catholique et canadienne-française.

JOSEPH ST-LOUIS.

Montréal, 24 nov. — J'accuse réception de votre chèque au montant de \$100 00, pour bénéfices de décès d'épouse, et je dois vous féliciter de la promptitude avec laquelle vous avez fait droit à ma demande.

ARTHUR CHARETTE.

CONDOLEANCES

St-Hermas, 17 novembre. — A une assemblée du conseil local de St-Hermas n° 62, tenue le 8 novembre, la résolution suivante a été adoptée : Proposé par M. Hermas Paiement, secondé par M. Félix D'Aoust, que les membres du conseil de St-Hermas ont appris avec chagrin la mort de Dame Geneviève Brunet, épouse de leur confrère Donat D'Aoust ; qu'ils désirent exprimer à M. D'Aoust, dans cette cruelle épreuve, leurs sympathies les plus sincères ; et que copie de la présente résolution soit envoyée à M. D'Aoust et au "Prévoyant" pour publication.

OMER D'Aoust,
sec. temporaire.

Lachute, 6 nov. — Le conseil de Lachute Mills n° 74, à son assemblée régulière du 5 novembre courant, a adopté la motion suivante : Proposé par M. Gédéon Desjardins, secondé par M. Isaïe Lamoureux et résolu à l'unanimité : que les membres de ce conseil offrent à leur confrère M. Joseph Lafleur leurs plus sincères condoléances à l'occasion de la mort de son épouse, survenue le 22 octobre ; et que copie de la présente résolution lui soit adressée, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

GÉDÉON DESJARDINS,
secrétaire.

Viauville, 12 nov. — Proposé par J. C. Leblanc, secondé par tous les membres : Qu'un vote de sympathie soit adressé à M. Nap. Gourdeau, pour la mort de son fils Eudore ; et que copie de cette résolution soit insérée dans le "Prévoyant".

E. L. DUPLESSIS,
secrétaire.

L'UNION ST-JOSEPH DU CANADA

EXECUTIF

Président d'honneur : Mgr C. H. Gauthier, archevêque d'Ottawa.
Chapelain général : Mgr J. O. Routhier, vicaire général, Ottawa.
1er Vice-Président général : J. S. Tétrault, notaire, Sherbrooke.
2me " " : G. J. Tessier, mutualiste, Québec.
Médecin général : J. U. Archambault, M. D., maire de Hull.
Directeurs : O. Durocher, ex-maire, Ottawa.
" : S. C. Larose, fonctionnaire, Ottawa.
" : Eugène Labello, comptable, Ottawa.
" : A. E. Brunet, courtier, Montréal.
" : Alex. Guibault, avocat, maire de Joliette.
" : A. E. Vincent, industriel, Québec.
" : J. P. Sampson, gentilhomme, Lévis.

OFFICIERS GÉNÉRAUX

Auditeurs supérieurs : J. N. Rattey, Ottawa.
" : J. F. H. Laperrière, Ottawa.
Procureur : J. A. Béliveau, avocat, Trois-Rivière.
Secrétaire général : Charles Leclerc, Ottawa.
Trésorier général : Lassalle Gravelle, Ottawa.
Organisateurs : District d'Ottawa, L. J. Bourdon et J. Hudon.
" de Montréal, Nestor Wallot et J. B. Friset.
" de Québec, G. J. Tessier et G. Racine.
" Provinces Maritimes, J. P. Chiasson.
" de l'Ouest, Eugène Sauvé.

CONSEILS DE DISTRICTS

Ottawa { Président : Dr R. H. Parent, Ottawa.
Vice-Président : R. Lafond, Hull.
Secrétaire : Eug. Labello, 327, Dalhousie, Ottawa.
Trésorier : A. Bélanger, 327, Dalhousie, Ottawa.
Syndic : C. O. Dupuis, Ottawa.
" : Nap. Bélanger, Ottawa.

Montréal { Président : E. A. B. Ladouceur, Montréal.
Vice-Président : Dr W. A. Besner, Valleyfield.
Secrétaire : Dr J. F. A. Gatién, 100, 2e avenue, Viauville.
Trésorier : Dr J. A. Duhamel, 1031, St-Denis, Montréal.
Syndic : Dr J. A. Rousse, Montréal.
" : G. E. Bégin, Sherbrooke.

Québec { Président : Ch. Mailly, Québec.
Vice-Président : J. L. A. Godbout, Québec.
Secrétaire : Alb. Boulet, 187, Richelieu, Québec.
Trésorier : Dr P. H. Bédard, 236, St-Jean, Québec.
Syndic : J. A. Marcoux, Québec.
" : Cyprien Fortin, Beauceville.

ECHELLE APPLICABLE AUX MEMBRES ADMIS APRES LE 1er SEPTEMBRE 1911

CAISSE D'ASSURANCE

(inclus l'administration)

CONTRIBUTIONS MENSUELLES (classe ordinaire) Conditions et Avantages
POUR UNE POLICE DE

Age	CONTRIBUTIONS MENSUELLES (classe ordinaire)				Honoraires d'Admission
	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000	
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$2.00 Quel que soit le montant de la police.
16	77	1 23	1 70	2 16	
17	77	1 23	1 70	2 16	BENEFICES : EN INVALIDITE : La moitié de la police comptant ou un vingtième par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.
18	77	1 23	1 70	2 16	
19	77	1 23	1 70	2 16	A 70 ANS : Un dixième de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.
20	77	1 23	1 70	2 16	
21	77	1 23	1 70	2 16	AU DECES : Le montant de la police ; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou à 70 ans.
22	78	1 26	1 74	2 22	
23	79	1 28	1 77	2 26	
24	81	1 31	1 82	2 32	
25	82	1 34	1 86	2 38	
26	84	1 37	1 91	2 44	
27	86	1 41	1 97	2 52	
28	87	1 44	2 01	2 58	
29	89	1 48	2 07	2 66	
30	91	1 52	2 13	2 74	
31	93	1 56	2 19	2 82	
32	96	1 61	2 27	2 92	
33	98	1 65	2 33	3 00	
34	1 00	1 70	2 40	3 10	
35	1 03	1 75	2 48	3 20	
36	1 06	1 81	2 57	3 32	
37	1 09	1 87	2 66	3 44	
38	1 12	1 93	2 75	3 56	
39	1 15	1 99	2 84	3 68	
40	1 18	2 06	2 94	3 82	
41	1 22	2 13	3 05	3 96	
42	1 26	2 21	3 17	4 12	
43	1 30	2 29	3 29	4 28	
44	1 34	2 37	3 41	4 44	
45	1 38	2 46	3 54	4 62	
46	1 43	2 55	3 68	4 80	
47	1 48	2 65	3 83	5 00	
48	1 53	2 75	3 98	5 20	
49	1 59	2 88	4 17	5 46	

Les aspirants de 40 ans et plus doivent produire la preuve de leur âge avec leur demande d'admission.

Les contributions sont fixées d'après l'anniversaire le plus près de la date d'admission du nouveau membre dans la Société.

Caisses d'Assurance et de Secours réunies.

(inclus l'administration)

CONTRIBUTIONS MENSUELLES (classe ordinaire) Conditions et Avantages
POUR UNE ASSURANCE DE

Age	CONTRIBUTIONS MENSUELLES (classe ordinaire)				HONORAIRES D'ADMISSION
	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000	
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$2.00 Quel que soit le montant de la police.
16	1 07	1 53	2 00	2 46	
17	1 09	1 55	2 02	2 48	BENEFICES : En maladie : \$5.00 par semaine pendant 15 semaines par année.
18	1 08	1 54	2 01	2 47	
19	1 10	1 56	2 03	2 49	Au décès de l'épouse : \$75.00, si elle a subi l'inspection médicale.
20	1 11	1 57	2 04	2 50	
21	1 12	1 58	2 05	2 51	En invalidité : 1/2 de la police comptant ou 1/20 par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.
22	1 14	1 62	2 10	2 58	
23	1 16	1 65	2 14	2 63	A 70 ans 1/10 de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.
24	1 19	1 69	2 20	2 70	
25	1 21	1 73	2 25	2 77	Au décès : Le montant de la police ; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou à 70 ans.
26	1 24	1 77	2 31	2 84	
27	1 27	1 82	2 38	2 93	
28	1 29	1 86	2 43	3 00	
29	1 32	1 91	2 50	3 09	
30	1 35	1 96	2 57	3 18	
31	1 38	2 01	2 64	3 27	
32	1 42	2 07	2 73	3 38	
33	1 45	2 12	2 80	3 47	
34	1 48	2 18	2 88	3 58	
35	1 52	2 24	2 97	3 69	
36	1 56	2 31	3 07	3 82	
37	1 60	2 38	3 17	3 95	
38	1 64	2 45	3 27	4 08	
39	1 68	2 52	3 37	4 21	
40	1 72	2 60	3 48	4 36	
41	1 77	2 68	3 60	4 51	
42	1 82	2 77	3 73	4 68	
43	1 87	2 86	3 86	4 85	
44	1 92	2 95	3 99	5 02	
45	1 97	3 05	4 13	5 21	
46	2 03	3 15	4 28	5 40	
47	2 09	3 26	4 44	5 61	
48	2 16	3 38	4 61	5 83	
49	2 24	3 53	4 82	6 11	

Le membre marié lors de son admission, ou qui se marie ensuite, n'a droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée sur la formule fournie par la société (examen médical), que son épouse es en bonne santé.

Les aspirants âgés de 40 ans et plus doivent produire la preuve de leur âge avec leur demande d'admission.